

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [boulangerg-cssrdn-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/bebfa90c26daed0a7efac7e1)

<https://www.cadre21.org/membres/bebfa90c26daed0a7efac7e1>

Date d'obtention : 2025-09-19 18:23:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

partenariat avec DPCP, policiers et établissements scolaires

l'objectif est de travailler en concertation pour limiter les impacts sur tous les plans pour la victime.

Le CSS n'est pas mandataire de la police, chacun à son rôle dans la méthode SEXTO

Ne JAMAIS regarder les images.

Tous les outils se trouvent dans la trousse pour intervenir adéquatement

en cas de situation avec intention malveillante : contacter le service de police rapidement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une approche et une intervention structurée. Il est rassurant d'avoir une trousse d'intervention pour ce type de situations délicates.

Le protocole est clair, concis et facile à utiliser de notre côté.

Cela permet de déterminer les rôles et responsabilités de chacun lorsqu'une telle situation se produit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne JAMAIS regarder les images,

Si intention malveillante, ne pas questionner et contacter la police

accueillir les informations sans jugement.

important de recueillir les informations en posant uniquement les questions de la grille d'évaluation et y inscrire le verbatim des réponses.

s'assurer de confisquer les appareils qui contiennent des images de pornographie juvénile.

arrimer vers des services externes si besoin.